



## Intéressement Performance Opérationnelle 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Ce jeudi 13 juillet, la Direction a communiqué les résultats du second trimestre 2023 sur les critères de l'intéressement de Performance Opérationnelle.

Pour rappel, chaque trimestre une somme est acquise pour un versement en mars de l'année N+1.

De plus, suite à l'accord « Intéressement 2023 » de début d'année, le 1<sup>er</sup> trimestre a été exclu du calcul.

### RÉSULTATS 2<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2023

Les salariés sont récompensés à la hauteur de leur investissement. Les résultats de ce second trimestre sont très bons au niveau de la qualité et moyen pour la sécurité avec 5 accidents au second trimestre.



Cette somme est déjà acquise pour l'Intéressement de Performance Opérationnelle de l'année 2023 versée en mars 2024.

#### RAPPEL IPO LES CRITERES

Suite à l'accord de ce début d'année sur l'IPO, il a été décidé de poursuivre avec les mêmes critères que l'année précédente pour les bonus :

- **Sécurité** : Nombre d'accidents
- **Qualité** : Réclamation client

Un bonus supplémentaire a été ajouté pour la sécurité, fonction du nombre d'accidents annuel.

Pour le moment, sur l'année 2023, 11 accidents ont été comptabilisés pour ce bonus.